

AU FIL DU SAINT OGER



MAI 2021

DEYVILLERS : un village où il fait bon vivre

Deyvillers arrive en 25^{ème} position des villages de France de moins de 2000 habitants où il fait bon vivre et premier des Vosges. C'est la 2^{ème} année que la commune se trouve en tête.

Une grande satisfaction pour la municipalité et un classement qui conforte l'attrait pour notre village .



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CYCLISME SUR ROUTE A EPINAL : UNE EPREUVE A DEYVILLERS

Les prochains Championnats de France de cyclisme sur route se tiendront à Epinal
du 17 au 20 juin 2021.

Jeudi 17 juin, une épreuve contre la montre retransmise sur la chaine Eurosport partira de Thaon les Vosges, pour arriver à Epinal en passant par Deyvillers et plus précisément rue des primevères, rue du Saint Oger, place Saint Luc, rue des tilleuls, et rue de Lorraine.

Le stationnement et la circulation dans ces secteurs seront interdits de 12h30 à 18h le jeudi 17 juin 2021.

Pour les habitants concernés, nous savons que la journée ne sera pas facile mais une course de cette ampleur à Deyvillers sera bénéfique pour l'image de la commune et sera l'occasion de promouvoir le village. Nous vous remercions de votre compréhension.

L'encadrement de cette course nécessite la présence de bénévoles, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous inscrire en mairie.

Toutes les idées pour soutenir cet évènement sont les bienvenues !



La collecte réalisée le 2 avril s'est déroulée dans d'excellentes conditions, l'EFS remercie les **56 donateurs dont 5 nouveaux** pour leur générosité ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette journée.

La situation sanitaire liée à la Covid ne permet pas d'organiser la manifestation « Deyvillers en fleurs » cette année ainsi que le marché aux fleurs et plants de légumes proposé par l'ASCED.

La distribution de fleurs aux seniors de plus de 78 ans aura lieu le week-end du 29 mai dans le strict respect des gestes barrières par les membres du CCAS.



Chenilles processionnaires: le retour !

Avec le printemps, c'est aussi le retour des chenilles processionnaires. Actuellement, pas de chenilles processionnaires observées mais elles risquent d'arriver dans le courant du mois de mai.

Les nids des années précédentes, toujours présents et abritant des millions de poils toujours urticants se dégradent lentement et peuvent occasionner des réactions cutanées, oculaires ou encore des difficultés respiratoires. Tous les secteurs où il y a des chênes sont concernés.

Un arrêté portant sur la fermeture de l'accès au parcours santé pourra être pris par le maire si nécessaire.

Toutes les infos sur : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/chenilles-urticantes>.

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher.

- Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid.
- Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes).
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade.
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE

Le centre de loisirs sans hébergement fonctionnera du :
mercredi 7 au vendredi 30 juillet 2021

de 7h30 à 18h30 et accueillera les enfants de 3 à 12 ans.
Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.



INFOS ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces scrutins est fixée au **vendredi 14 mai 2021**.

Pour s'inscrire, se rendre en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité. Si vous êtes absents, la procédure de procuration est simplifiée, vous pouvez réaliser cette démarche en ligne via le lien : **maprocuration.gouv.fr**

Afin de respecter les règles de distanciation sociale, les élections se dérouleront :
A LA SALLE D'ACTIVITES, près de la mairie de 8h à 18h.

Un appel est lancé aux personnes de plus de 18 ans et inscrites sur les listes électorales qui accepteraient de participer au bon déroulement du scrutin. Les assesseurs devront soit présenter un test PCR négatif de moins de 48 h soit être vaccinés sachant qu'ils sont prioritaires pour l'accès à la vaccination.

Renseignements et inscriptions en mairie.

INFORMATIONS GROUPEMENT GENDARMERIE DES VOSGES

Recrudescence d'abus de confiance par démarchage frauduleux au porte-à-porte dans le département, surtout chez les personnes âgées (vente de masques...)

N'ouvrez pas la porte à quelqu'un que vous ne connaissez pas. Si vous constatez du démarchage frauduleux ou des individus au comportement suspect, contactez le 17.

Les arnaques sur les locations de logement de vacances se multiplient. Dans les Vosges, des chalets ont été loués alors qu'ils étaient déjà occupés.

Soyez vigilants !